

Plutôt que de répondre par écrit aux questions posées par le SNUipp-FSU Paris, l'équipe d'Agnès Buzyn a choisi une rencontre. Les représentant-es du SNUipp-FSU Paris ont donc rencontré Carole Diamant et Philippe Basler, membre du conseil d'éducation de la campagne.

Vous trouverez ci-dessous en italique les réponses de l'équipe d'Agnès Buzyn.

Le SNUipp-FSU Paris juge qu'un point doit être fait sur **l'état de chaque école** et sur les **travaux** à y effectuer. La **lutte contre les nuisibles** et notamment les souris doit s'y poursuivre et s'y s'intensifier.

La candidate dresse un constat négatif sur les écoles. Son équipe annonce rendre accessible les établissements scolaires aux personnes en situation de handicap. Elle souhaite verdir et déminéraliser les écoles.

Depuis 2013, le SNUipp-FSU Paris reste opposé à la mise en place de la réforme des **rythmes scolaires** à Paris. Malgré l'assouplissement du décret et l'opposition massive des enseignant-es, rien n'a changé ! Il est plus que jamais nécessaire de remettre le temps scolaire au centre du fonctionnement des écoles. 98% des enseignant-es qui se sont exprimé-es lors de la grande enquête intersyndicale de juin 2018 ne veulent plus de l'organisation arrêtée par la Ville de Paris. Nous vous demandons qu'avant la rentrée scolaire prochaine, le système actuel des rythmes scolaires soit abandonné et que les enseignant-es parisien-nes soient consulté-es sur l'organisation qu'ils-elles souhaitent et l'avis majoritaire respecté. Il y a urgence !

Dès 2021, arrêt du système actuel et passage à la semaine à 4 jours. L'équipe de la candidate annonce la mise en place de journées « hors de Paris » le mercredi.

Pour nous, la **décharge complète des directeur-trices** parisien-nes s'inscrit dans un contexte historique, où les directeur-trices mettent en place et coordonnent les nombreux dispositifs municipaux en direction des élèves et des familles. Cela correspond à la volonté de la Ville de permettre à nos collègues de bénéficier de plus de temps pour exercer leurs missions dans l'intérêt de la réussite de tous-tes les élèves. Notre syndicat est très attaché à ces décharges qui permettent un meilleur fonctionnement des écoles, encore plus dans le contexte actuel de souffrance spécifique de ces personnels. La pérennisation de ces décharges représente un engagement attendu par toute la communauté éducative.

Maintien de la décharge complète des directeurs-trices d'école.

Les élèves parisien-nes ont la chance de recevoir un enseignement de qualité dispensé par les **Professeur-es de la Ville de Paris**. Les professeur-es des écoles quant à elles-eux bénéficient de leur expertise et de la possibilité d'organiser un réel co-enseignement. Il nous semble indispensable d'obtenir des garanties sur la pérennité de ces emplois.

Maintien des emplois de PVP.

Le nombre d'emploi d'**ASEM** est insuffisant à Paris. De plus, l'organisation actuelle de leur travail, de par leur participation aux ARE, impose une gestion municipale à flux tendu. Ceci a des conséquences pour les agent-es concerné-es et sur les conditions d'accueil et d'apprentissage des élèves pendant le temps scolaire puisque le remplacement des ASEM n'est pas toujours effectué ou le temps manque pour mener à bien les tâches dévolues à la Mairie. Pour le SNUipp-FSU Paris, le travail des ASEM est essentiel au bon fonctionnement des écoles et à l'accompagnement des élèves : la décision d'attribuer un-e ASEM par classe doit enfin devenir une réalité ! Par ailleurs, l'augmentation du nombre d'emplois statutaires d'ASEM doit aussi permettre le remplacement des collègues absent-es. Le nombre d'emplois statutaires d'ATE doit être revu à la hausse.

L'équipe de la candidate annonce vouloir aller vers 1 ASEM par classe.

Depuis de nombreuses années, la Mairie de Paris offre aux enfants scolarisé-es sur son territoire la possibilité de profiter de **classes découvertes** variées, de grande qualité et à des tarifs abordables pour toutes les familles. C'est une richesse exceptionnelle, en particulier pour les enfants issu-es de milieux populaires. C'est la possibilité pour tous-tes les élèves de donner du sens à leurs apprentissages, de s'ouvrir sur le monde et d'apprendre à vivre ensemble. Cependant, l'offre est en baisse constante depuis des années. Depuis 1998, la durée des classes découvertes est passée de 15 jours à 12 jours, puis à 10 jours et elles ne sont disponibles que pour certains niveaux de classe. Depuis les années 2000, les écoles parisiennes ont perdu 67% des journées de classes découvertes. Le SNUipp-FSU rappelle son attachement aux classes découvertes, qui ne sont pas une dépense mais un investissement pour l'avenir. Le nombre de classes proposé par la Mairie doit pouvoir satisfaire les demandes et le syndicat revendique une hausse des dotations budgétaires. Par ailleurs, les équipes pédagogiques sont attachées au fait que les animateur-trices de la Ville encadrent les classes découvertes.

Le nombre de classe de découverte ne sera pas augmenté.

En ce qui concerne les **cars** mis à disposition des écoles pour l'organisation des sorties scolaires, bien sûr, nous comprenons la volonté municipale de diminuer le trafic routier afin de diminuer la pollution de l'air. Cependant, les écoles ne les utilisaient que pour effectuer des trajets que les transports en commun ne pouvaient assurer de manière satisfaisante. La suppression des cars sur temps scolaire s'est donc faite au détriment des élèves. Pour pallier ce manque, les équipes enseignantes font parfois appel aux parents ou à la coopérative de l'école, ce qui crée de fait une inégalité entre les écoles. Il est donc indispensable de remettre à disposition des écoles un nombre conséquent de cars disponibles pour les sorties scolaires. Par ailleurs nous demandons à ce que la **gratuité des transports en commun soit garantie et effective** pour nos élèves lors des sorties scolaires. Dans les faits, très peu d'entre eux

disposent d'un pass Navigo et le système des tickets de métro est insatisfaisant : leur utilisation est contraignante avec nos classes et le nombre à disposition est souvent limité dans les écoles.

L'équipe ne souhaite pas remettre à disposition des écoles plus de cars pour les sorties scolaires, mais annonce vouloir travailler une meilleure organisation du « paiement » des trajets en métro en cas d'absence de carte Navigo.

Notre syndicat n'a pas à se prononcer sur le bien-fondé de la démarche du **budget participatif**. Cependant, pour le SNUipp-FSU, cette décision ne doit pas avoir pour conséquence une baisse du budget consacré aux écoles. Aussi, dans le respect des textes réglementaires, un certain nombre d'obligations de financement revient aux municipalités. Ce financement ne peut dépendre du vote « pour ou contre » des citoyen-nes ou des élèves. Si le budget participatif peut représenter un supplément pour certaines écoles, en aucun cas il ne peut y figurer de projets qui relèveraient clairement de l'entretien incombant à la Mairie. Par exemple, l'amélioration sonore des réfectoires ou encore la réfection des toilettes ne peut, à notre sens, relever du budget participatif. D'autant que dans certains arrondissements, la rénovation des écoles n'est pas à la hauteur de ce que l'on pourrait attendre et qu'une égalité de traitement entre tous les arrondissements est indispensable.

L'utilisation du **numérique** faisant partie des programmes nationaux, c'est bien à l'Académie de Paris de définir ce qui est nécessaire dans chaque école, sans oublier les maternelles, pour y mettre en œuvre son apprentissage. Aujourd'hui, il existe de vraies disparités entre les écoles : certaines étant équipées trop sommairement et d'autres étant dotées de matériel non souhaité. Il nous semble indispensable de continuer à penser le matériel minimum et de laisser aux équipes la possibilité d'obtenir du matériel numérique sur des projets particuliers.

L'équipe de la candidate annonce vouloir revoir la méthodologie du budget participatif. Pour elle, ce sont les projets des enseignant-es qui doivent être financés. Les équipements relevant des apprentissages (numérique, artistique, sportif...) ne doivent pas dépendre du vote des enfants ou des parents.

Ce ne sont pas les fausses promesses de revalorisation de notre Ministre ni le futur montant de notre pension, si la réforme des retraites n'était pas abandonnée, qui rassurent les enseignant-es parisien-nes sur leur possibilité de **se loger** décemment à Paris. En plus de l'État, la Ville a son rôle à jouer afin de permettre aux enseignant-es parisien-nes de pouvoir habiter près de leur lieu de travail en continuant de leur réserver des logements dans le parc social. Si notre intervention a permis de signer une convention Académie/Ville afin de permettre notamment aux jeunes collègues de se loger, ce premier pas n'est toutefois pas suffisant. Nous dénonçons également le fait que près de 30 % des logements réservés aux directeurs-trices d'écoles sont inoccupés car en attente de travaux de mise aux normes. Au regard de la difficulté pour les enseignant-es de se loger dans Paris, ce gâchis est inacceptable. Enfin, nous continuons de

revendiquer une augmentation de l'indemnité versée par la Ville aux instituteur-trices lorsqu'ils ou elles ne sont pas logé-es.

La candidate ne reviendra pas sur le logement des directeurs-trices et rénovera les logements au sein des écoles, mais n'annonce rien de concret sur le logement des enseignant-es si ce n'est que les personnes travaillant à Paris puissent y être logé-es.

Concernant les **AESH**, le SNUipp-FSU Paris souhaite que, dans un souci de justice sociale pour ces personnels déjà très précaires, la Ville s'engage d'une part sur une harmonisation des tarifs de cantine à 1 euro dans tous les arrondissements, d'autre part travaille à la possibilité d'un contrat unique couvrant le travail des AESH sur le temps scolaire et périscolaire (dispositif Coup de pouce, animation...)

L'équipe annonce vouloir favoriser les contrats à temps plein pour les AESH.

L'équipe d'Agnès Buzyn a souhaité préciser deux points de son programme :

- *Le financement d'un livre par trimestre pour chaque élève sous la forme d'un chèque-livre. Chaque élève pourra alors aller en librairie acheter un livre choisi sur une pré-sélection d'un comité composé de professionnel-les (enseignant-es, libraires...).*
- *Transformation des études surveillées en études dirigées qui pourraient être attribuées aux enseignant-es.*